



# FORMATION FLUVIALE MODULE 2

Intra-entreprise  
Inter-entreprises  
Tous publics

## TECHNIQUES INDIVIDUELLES DE SECURITE ET DE SAUVETAGE SUR LES BATEAUX A PASSAGERS FLUVIAUX

FORMATION PROFESSIONNELLE

**Obligation réglementaire :** Arrêté du 9 janvier 1990 relatif aux mesures de sécurité applicables dans les établissements flottants ou bateaux stationnaires et les bateaux en stationnement sur les eaux intérieures recevant du public

**Objectifs :** Permettre à toute personne employée à bord de garantir sa sécurité et celle des passagers

**Public concerné :** Toutes personnes employées à bord non membre d'équipage

**Durée du stage :** Une demi-journée pour 10 à 20 personnes

- 2 heures de théorie.
- 2 heures d'exercices pratiques.

**Programme :**

- Consignes de sécurité en fonction des différents types de situation d'urgence.
- Les moyens de sauvetage individuel.
- Les engins de sauvetage collectifs et canots de secours.
- Mise en œuvre des engins de sauvetage.

**Validation** □ Une attestation de formation aux techniques individuelles de sécurité et de sauvetage sur les bateaux à passagers est délivrée aux participants ayant suivi avec succès cet enseignement.

**SALVANOS CENTRE DE FORMATION**

118-130 av Jean JAURES – 75019 PARIS

Tel/ Fax :01.42.00.28.31 <http://salvanos.org> - Email: [infos@salvanos.org](mailto:infos@salvanos.org)

